

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 SEPTEMBRE 2009**

**Présidence de M. Philippe HOUILLON, Maire.**

**MEMBRES PRESENTS :**

M. Philippe HOUILLON – M. Gérard SEIMBILLE – Mme Stéphanie VON EUW - M. Pascal BOURDOU  
Mme Anne FROMENTEIL – M. Yannick BETHERMAT - Mme Christiane FRANCHETTE –  
M. Patrick MORCELLO – M. Paul STEIN – Mme Dominique TOURNAIRE – Mme Hélène BRUN -  
M. Marc FARGE – Mme Monique LEFEBVRE – M. Emmanuel SIOU – M. Emmanuel PEZET -  
Mme Marie-Christine MOIRET-VAUDON - Mme Véronique LAVERT - M. Abbas BENDALI –  
Mme Céline KALNIN – M. Raoul NKAMWA NJINKE - M. Pierre DA SILVA – M. François-Dominique  
BEKOMBO – Mme Virginie GRGURIC - M. Patrick MADELIN – M. Didier PEYRAT - Mme Corinne  
BRAMI – M. Christian MONGONDRY - Mme Bénédicte ARIES – M. Quentin DUVIVIER – M. Benoit  
DUMONTET – Mme Delphine LAGRENÉ.

M. Emmanuel SIOU est arrivé à 20 h 45.

**MEMBRE ABSENT EXCUSE**

M. Mehdi HADJAB.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR :** (en vertu de l'article L.2121-20 du Code Général  
des Collectivités Territoriales)

Mme Annick DUPAQUIER a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE.  
Mme Armelle LEGRAND-ROBERT a donné pouvoir à Mme Céline KALNIN.  
Mme Souad FERRAH a donné pouvoir à M. Yannick BETHERMAT.  
Mme Virginie GRGURIC a donné pouvoir à M. Paul STEIN après son départ à 22 h 15.

**DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme Christiane FRANCHETTE est désignée en qualité de secrétaire de séance.

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2009**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**APPROUVE** le procès-verbal du conseil municipal du 25 juin 2009.

**Les dossiers ci-après ont été soumis au préalable à l'avis des commissions municipales.**

### ***DOSSIERS SANS DEBAT (Art. 10 du règlement intérieur)***

#### **ACQUISITION D'UNE HYDROGOMMEUSE DANS LE CADRE DE LA LUTTE ANTI-GRAFFITIS – DEMANDE DE SUBVENTION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE :** (32 voix pour, 1 abstention : Delphine LAGRENÉ)

1- **AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Général du Val d'Oise au titre du programme « Soutien à la mise en place de brigades anti-graffitis » pour un montant de 6 764,50 €, et de l'Etat au titre de la réserve parlementaire pour un montant de 4 058,70 €, pour l'achat d'un kit aquagommage

2- **AUTORISE** le Maire à solliciter une dérogation pour l'achat anticipé de ce matériel avant les décisions d'octroi desdites subventions.

#### **PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA VILLE DE PONTOISE ET LA SOCIÉTÉ « DIPRACO »**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE :** (32 voix pour, 1 abstention : Delphine LAGRENÉ)

1- **APPROUVE** le protocole transactionnel qui lie la société «DIPRACO » et la commune de Pontoise

2- **AUTORISE** le maire à signer ledit protocole

3- **DIT** que les crédits correspondants seront ouverts au budget annexe parcs de stationnement lors de la prochaine décision modificative.

#### **SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL GÉNÉRAL AUX ASSOCIATIONS « ATOUT PONTOISE » ET « ASSOCIATION DES MARCHÉS DE PONTOISE »**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE :** (32 voix pour, 1 abstention : Delphine LAGRENÉ)

1- **APPROUVE** les conventions de reversement

2- **AUTORISE** le maire à les signer

3- **AUTORISE** le maire à attribuer une subvention de 3 850 € à l'association « Atout Pontoise » et une subvention de 3 850 € à l' « association des marchés de Pontoise ».

## **REMISE GRACIEUSE SUR DETTE LOCATIVE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE** : (32 voix pour, 1 abstention : Delphine LAGRENÉ)

- 1- **APPROUVE** la remise gracieuse d'un montant total de 3 243,95€ par annulation des titres de recettes émis sur exercices antérieurs concernant la consommation de chauffage et d'eau chaude
- 2- **DIT QUE** les dépenses afférentes d'un montant de 3 243,95 € sont prévues au budget général 2009 - chapitre 67 - nature 673 lors de la prochaine décision modificative du budget.

## **AVENANT N° 1 – LOT 2 – TRAVAUX DE RESTAURATION ÉGLISE NOTRE-DAME**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE** : (32 voix pour, 1 abstention : Delphine LAGRENÉ)

- 1- **APPROUVE** l'avenant n° 1 au marché n° 07M042 pour un montant de 26 298.98 € HT soit 31 442.82 € TTC.
- 2- **FIXE** le nouveau montant du marché à 190 468.98 € H.T. soit 227 800.91 € T.T.C.
- 3- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n° 1.
- 4- **DIT** que les dépenses afférentes à l'avenant n° 1 seront prévues lors de la prochaine décision modificative.

## **AVENANT N° 1 – LOT 4 – TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU GYMNASSE DES LOUVRAIS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE** : (32 voix pour, 1 abstention : Delphine LAGRENÉ)

- 1- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de travaux de construction d'un gymnase et l'aménagement de deux terrains de sport sur le site des Louvrais, sols sportifs extérieurs.
- 2- **FIXE** le nouveau montant du marché à 898 359,46 € HT soit 1 074 437,91 € T.T.C.
- 3- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n° 1.

## **AVENANT N° 1 – LOT 4 – TRAVAUX DU PETIT THÉÂTRE DES LOUVRAIS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE** : (32 voix pour, 1 abstention : Delphine LAGRENÉ)

- 1- **APPROUVE** l'avenant n° 1 au marché n° 09M042 pour un montant de 9 338.51 € H.T soit 1168.86 € T.T.C.
- 2- **FIXE** le nouveau montant du marché à 33 912.13€ H.T. soit 40 558.91 € T.T.C.
- 3- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n° 1.
- 4- **DIT** que les dépenses afférentes à l'avenant n° 1 seront prévues lors de la prochaine décision modificative.

**AVENANT N° 2 – LOT 16 – CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE QUARTIER DES LARRIS MARADAS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE** : (32 voix pour, 1 abstention : Delphine LAGRENÉ)

- 1- **APPROUVE** l'avenant n° 1 au marché n° 09M042 pour un montant de 9 338.51 € H.T soit 1168.86 € T.T.C.
- 2- **FIXE** le nouveau montant du marché à 33 912.13€ H.T. soit 40 558.91 € T.T.C.
- 3- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n° 1.
- 4- **DIT** que les dépenses afférentes à l'avenant n°1 seront prévues lors de la prochaine décision modificative.

**TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA MAISON DE QUARTIER DE MARCOUVILLE – DÉMOLITION-MAÇONNERIE-GROS OEUVRE – REMBOURSEMENT DE LA RETENUE DE GARANTIE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE** : (32 voix pour, 1 abstention : Delphine LAGRENÉ)

**AUTORISE** le remboursement de la retenue de garantie d'un montant de 7 049,50 € T.T.C à la SCP OUIZILLE – de KEATING, nommée liquidateur.

**TRAVAUX DE COUVERTURE ET MENUISERIE DANS LES ÉCOLES ET BÂTIMENTS COMMUNAUX – LANCEMENT DE PROCÉDURE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE** : (32 voix pour, 1 abstention : Delphine LAGRENÉ)

- 1- **DECIDE** de lancer une procédure adaptée ouverte pour la passation d'un marché public relatif aux travaux de menuiserie et de couverture dans les bâtiments communaux et les groupes scolaires
- 2- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés.

**PROTOCOLE TRANSACTIONNEL – TRAVAUX DE STABILISATION DU GLISSEMENT DE TALUS RUE DES CÔTEAUX**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE** : (32 voix pour, 1 abstention : Delphine LAGRENÉ)

- 1- **APPROUVE** le protocole transactionnel à intervenir entre la commune de Pontoise et la société SEGEX pour régler à la société la somme de 11 840.40 € T.T.C correspondant au montant des travaux supplémentaires réalisés.
- 2- **AUTORISE** le Maire à signer le protocole transactionnel.
- 3- **DIT** que les dépenses afférentes au protocole transactionnel sont prévues au budget communal.

**PROTOCOLE TRANSACTIONNEL – LOT 3 – CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE QUARTIER DES LARRIS MARADAS (GROS OEUVRE-MAÇONNERIE-CARRELAGE)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE** : (32 voix pour, 1 abstention : Delphine LAGRENÉ)

1- **APPROUVE** le protocole transactionnel à intervenir entre la commune de Pontoise et la société DUMAS TREBERN pour régler à la société la somme de 13 835.33 € T.T.C correspondant au montant des travaux supplémentaires réalisés.

2- **AUTORISE** le Maire à signer le protocole transactionnel.

3- **INDIQUE** que les dépenses afférentes au protocole transactionnel sont prévues au budget communal.

**PROTOCOLE TRANSACTIONNEL – LOT 5 – CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE QUARTIER DES LARRIS MARADAS (RAVALEMENT)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE** : (32 voix pour, 1 abstention : Delphine LAGRENÉ)

1- **APPROUVE** le protocole transactionnel à intervenir entre la commune de Pontoise et la société SOCAPE pour retirer au montant du marché initial la somme de 13 894.29 € T.T.C correspondant au montant des travaux non réalisés.

2- **AUTORISE** le Maire à signer le protocole transactionnel.

3- **INDIQUE** que les dépenses afférentes au protocole transactionnel sont prévues au budget communal.

**PROTOCOLE TRANSACTIONNEL – LOT 10 – CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE QUARTIER DES LARRIS MARADAS (AGENCEMENT OFFICE DE RÉCHAUFFAGE)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE** : (32 voix pour, 1 abstention : Delphine LAGRENÉ)

1- **APPROUVE** le protocole transactionnel à intervenir entre la commune de Pontoise et la société LE CLOAREC pour régler à la société la somme de 306.18 € T.T.C correspondant au montant des travaux supplémentaires réalisés.

2- **AUTORISE** le Maire à signer le protocole transactionnel.

3- **INDIQUE** que les dépenses afférentes au protocole transactionnel sont prévues au budget communal.

**ADHÉSION À L'ASSOCIATION AFIGESE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE** : (32 voix pour, 1 abstention : Delphine LAGRENÉ)

1- **APPROUVE** l'adhésion de la Ville de PONTOISE à l'Association Finances-gestion évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE-CT)

2- **DIT** que la Ville de PONTOISE aura un représentant au sein de l'Association Finances-gestion-évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE-CT)

3- **DIT** que la cotisation annuelle sera imputée au chapitre 011 article 6281 dans le cadre des crédits ouverts annuellement au budget.

## **ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES VILLES D'ART ET D'HISTOIRE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE** : (32 voix pour, 1 abstention : Delphine LAGRENÉ)

- 1- **AUTORISE** le versement d'une cotisation à l'association nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire d'un montant de 1147, 28 euros au titre de son adhésion à cette association pour l'année 2009.
- 2- **DIT** que la dépense a été inscrite au budget principal 2009.

## **PROGRAMMATION DES LIEUX DE DIFFUSION ET DES SAISONS CULTURELLES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL DU VAL D'OISE, ANNÉE 2009**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE** : (32 voix pour, 1 abstention : Delphine LAGRENÉ)

- 1- **SOLLICITE** une subvention de 15 000 € auprès du conseil général du Val-d'Oise dans le cadre de l'aide à la programmation des lieux de diffusion et des saisons culturelles,
- 2- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

## **RÉGULARISATION DE LA SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE À L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES FOYERS (ADEF)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE** : (32 voix pour, 1 abstention : Delphine LAGRENÉ)

**APPROUVE** le versement de 2 200 € à l'association pour le développement des foyers (ADEF) pour son action « Collectage de récits de vie auprès des résidents du foyer ADEF de Pontoise ».

## **OUVERTURE D'UN EMPLOI D'ATTACHÉ TERRITORIAL AU RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE CONTRACTUEL**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE** : (32 voix pour, 1 abstention : Delphine LAGRENÉ)

- 1- **DECIDE** d'ouvrir un emploi d'attaché territorial, au recrutement d'un agent non titulaire, contractuel pour une durée de 3 ans renouvelable, considérant les besoins du service.
- 2- **PRECISE** que les missions de cet emploi sont d'assurer les fonctions de responsable administratif et financier des services techniques :
  - gestion du pôle comptable et financier avec :
    - encadrement du personnel administratif et financier
    - rédaction et suivi des notes BM/CM
    - relation avec la direction de la communication
    - gestion des dossiers ressources humaines
    - suivi des opérations
- 3- **PRECISE** que cet emploi est accessible aux candidats possédant au moins un diplôme de niveau II et/ou une expérience confirmée en adéquation avec les fonctions de responsable administratif et financier.
- 4- **FIXE** la rémunération de cet emploi par référence à l'échelle indiciaire d'attaché territorial en fonction des diplômes et/ou de l'expérience professionnelle du candidat.
- 5- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2009, chapitre 012 article 641-645.

## **OUVERTURE D'UN EMPLOI D'INGÉNIEUR TERRITORIAL AU RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE CONTRACTUEL**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE** : (32 voix pour, 1 abstention : Delphine LAGRENÉ)

**1- DECIDE** d'ouvrir un emploi d'ingénieur territorial, au recrutement d'un agent non titulaire, contractuel pour une durée de 3 ans renouvelable, considérant la nature des fonctions, l'étendue des responsabilités et les besoins du service.

**2- PRECISE** que les missions de cet emploi sont d'assurer les fonctions de directeur du Centre Technique Municipal :

- diriger, organiser, coordonner les différents services du Centre Technique Municipal
- assister le directeur des services techniques dans la mise en oeuvre des projets et assurer son remplacement en cas d'absence
- participer à la mise en oeuvre, au pilotage des projets techniques

**3- PRECISE** que cet emploi est accessible aux candidats possédant au moins un diplôme de niveau I et/ou une expérience confirmée en adéquation avec les fonctions de Directeur du Centre Technique Municipal.

**4- FIXE** la rémunération de cet emploi par référence à l'échelle indiciaire d'ingénieur territorial en fonction des diplômes et/ou de l'expérience professionnelle du candidat.

**5- DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2009, chapitre 012.

## **CRÉATION D'UN EMPLOI D'APPRENTI AU SERVICE ENFANCE-JEUNESSE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE** : (32 voix pour, 1 abstention : Delphine LAGRENÉ)

**1- APPROUVE** la création d'un emploi d'apprenti, pour préparer le BPJEPS (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) niveau IV.

**2- AUTORISE** le maire à signer les conventions avec le centre de formation d'apprentissage afin de prendre en charge les coûts de formation.

**3- DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2009 et suivants.

## **PERSONNEL TERRITORIAL – LOGEMENT DE FONCTION – MODIFICATION DE LA LISTE DES CONCESSIONS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE** : (32 voix pour, 1 abstention : Delphine LAGRENÉ)

**DECIDE** de modifier la liste des concessions de logement de la manière suivante :

- transformation de la concession de logement par nécessité de service attribuée au Directeur Général des Services en une concession par utilité de service moyennant le paiement d'une redevance dont le montant est fixé au regard de la valeur locative du logement déduction faite des abattements prévus par la réglementation. Les fluides (électricité, chauffage, eau, gaz, téléphone) seront à la charge de l'agent attributaire du logement.

- attribution d'un logement pour nécessité absolue de service, à titre gratuit, au directeur du centre technique municipal.

## **TRANSFORMATION DE POSTES AU TABLEAU DES EMPLOIS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE** : (32 voix pour, 1 abstention : Delphine LAGRENÉ)

1- **APPROUVE** le tableau des emplois permanents modifié par la transformation de 5 postes d'adjoint administratif de 2ème classe en adjoint administratif de 1ère classe.

2- **DIT** que le nombre total des emplois permanents de la ville reste fixé à 570.

3- **DIT** que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget 2009 et suivants.

### ***DOSSIERS AVEC DEBAT (Art. 10 du règlement intérieur)***

## **RAPPORT ANNUEL SUR L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**PREND CONNAISSANCE** des rapports d'utilisation des dotations de solidarité (DSU-FSRIF) pour l'exercice 2008.

## **MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CULTURE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE** :

**PROCEDE** à l'élection de Madame Céline KALNIN pour remplacer M. Luis PINTO au sein de la commission « Communication – Évènementiel – Culture – Valorisation du patrimoine ».

## **REMPLACEMENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE MÉDICO PSYCHO-PÉDAGOGIQUE (CMPP)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE** :

**PROCEDE** à l'élection de Monsieur François-Dominique BEKOMBO pour remplacer M. Luis PINTO au sein du conseil d'administration du centre médico psycho-pédagogique

## **REMPLACEMENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCÉE PISSARRO**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE** :

**PROCEDE** à l'élection de Monsieur François-Dominique BEKOMBO pour remplacer M. Luis PINTO au sein du conseil d'administration du Lycée Pissarro.



## **GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA FONDATION « LA VIE AU GRAND AIR »**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**1- DECIDE** de garantir à hauteur de 50 % les emprunts d'un montant de 613 185 € contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par la fondation “La vie au grand air”

**2- DIT QUE** les principales caractéristiques des prêts consentis sont les suivantes :

<b>Caractéristiques des prêts</b>		
<b>Montant du prêt</b>	276 000,00 €	337 185,00 €
<b>Durée</b>	100 trimestres	60 trimestres
<b>Taux d'intérêts actuariel annuel</b>	3,50%	3,29%
<b>Taux annuel de progressivité</b>	0	0
<b>Modalité de révisions des taux</b>	Non révisable	Non révisable
<b>Différé d'amortissement</b>	8 trimestres	8 trimestres
<b>Périodicité des échéances</b>	Trimestrielle	Trimestrielle
<b>Commission d'intervention</b>	410,00 €	320,00 €

**3- DIT QUE**, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus sur ce prêt, la commune s'engage à effectuer le paiement en ses lieux et place, sur simple notification de la banque adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.

**4- DIT QUE** la ville s'engage durant la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir des charges d'emprunts.

**5- AUTORISE** le maire à représenter la commune pour la signature de l'acte de caution au contrat de prêt à intervenir entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la fondation “La vie au grand air”.

## **TRANSFORMATION DE LA SEM CERGY-PONTOISE AMÉNAGEMENT EN SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'AMÉNAGEMENT (SPLA)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE :** (28 voix pour, 6 abstentions : Patrick MADELIN – Didier PEYRAT – Bénédicte ARIES – Quentin DUVIVIER – Benoit DUMONTET – Delphine LAGRENÉ)

**1- APPROUVE** la transformation de la SEM Cergy-Pontoise Aménagement en SPLA

**2- APPROUVE** les statuts de la nouvelle structure

**3- AUTORISE** Monsieur SEIMBILLE à donner son accord sur la transformation de la SEM en SPLA au cours de l'Assemblée générale extraordinaire de la SEM

**4- DESIGNE** Monsieur Gérard SEIMBILLE comme représentant de la commune de Pontoise au Conseil d'Administration de la SPLA.

## **SUITE DE L'OPÉRATION OPAH DU CENTRE ANCIEN – MISE EN PLACE D'UNE OPAH-RU**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE** : (31 voix pour, 2 abstentions : Corinne BRAMI – Delphine LAGRENÉ, Christian MONGONDRY ne participe pas au vote)

**1- APPROUVE** le lancement d'une Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de renouvellement urbain sur le périmètre de l'OPAH actuelle, pour une durée de 5 ans à compter de son lancement.

**2- AUTORISE** le Maire à solliciter sur ce projet les partenaires publics de l'amélioration de l'habitat privé afin de convenir les modalités de partenariat et des principes de participation financière de chacun à l'Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU), qui seront inscrits dans la convention d'OPAH RU.

**3- AUTORISE** le Maire à signer tous les documents et pièces nécessaires à la mise en place de cette OPAH RU et à son financement.

**4- AUTORISE** le Maire à lancer un appel d'offres afin de désigner le ou les organismes en charge du suivi-animation de l'Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain.

## **TARIFS DES ACTIVITÉS DE L'ESPACE LARRIS MARADAS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE** :

**1- APPROUVE** le tarif annuel pour la carte enfance-jeunesse de l'Espace Larris-Maradas de 10,20 € pour les enfants pontoisiens, 15,10 € pour les enfants de la communauté d'agglomération, 20,40 € pour les enfants hors communauté d'agglomération,

**2- APPROUVE** le tarif annuel pour la carte famille de l'Espace Larris-Maradas de 5 € pour les familles pontoisiennes, 7,50 € pour les familles de la communauté d'agglomération, 10 € pour les familles hors communauté d'agglomération,

**3- APPROUVE** le tarif annuel de 5 € (en supplément de l'adhésion à la carte enfance-jeunesse) pour l'accompagnement à la scolarité, uniquement réservé aux Pontoisiens,

**4- APPROUVE** la gratuité de l'accès aux activités de la structure (hors stage et sortie) quand les usagers sont en possession de la carte enfance-jeunesse.

## **DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU N° 119/2009 AU N° 196/2009**

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est informé des décisions prises par le Maire, dans le cadre de la délégation de compétence au titre de l'article L.2122-22 :

### **DECISION N° 197/2009**

Contrat de cession de droits d'exploitation avec ADONE dans le cadre du concerts des Fatals Picards le 19 juin 2009 au Dôme à Pontoise.  
Dépense de 8 000 € TTC.

### **DECISION N° 198/2009**

Passation d'un marché public de maîtrise d'oeuvre pour les travaux neufs de menuiserie et de couverture dans les bâtiments communaux et les groupes scolaires, avec la société SDI.  
Forfait provisoire de rémunération : 28 823,60 € TTC.

**DECISION N° 199/2009**

Convention pour le tournage du film “la commanderie” avec la société TETRA MEDIA.  
Recette de 635 €.

**DECISION N° 200/2009**

Convention de partenariat financier avec l'association régionale du conservatoire national des arts et métiers en Ile de France (ARCNAM Ile de France), concernant la participation d'un agent de la collectivité à des formations informatiques.  
Dépense de 1 700,00 € TTC.

**DECISION N° 201/2009**

Avenant au contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Monsieur Jean-Marc JARDON.  
Recette mensuelle de 335,45 € du 1er janvier 2009 au 14 janvier 2009.

**DECISION N° 202/2009**

Avenant au contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Monsieur Mamoudou SANGHARE.  
Recette mensuelle de 354,45 € du 1er janvier 2009 au 31 janvier 2009.

**DECISION N° 203/2009**

Contrat de cession de représentation du spectacle “Même pas vrai” avec l'association “LA COMPAGNIE DU CHAUDRON” dans le cadre des actions culturelles de la bibliothèque Guillaume Apollinaire.  
Dépense de 600 € TTC.

**DECISION N° 204/2009**

Convention de mise à disposition de l'apostrophe / théâtre des Louvrais dans le cadre des représentations du gala de fin d'année de l'association ADAGIO les 20 et 21 juin 2009.  
Dépense de 4 810,41 € TTC.

**DECISION N° 205/2009**

Contrat de prestation de service avec le SYNDICAT MIXTE D'ETUDES, D'AMENAGEMENT ET DE GESTION de la base de plein air et de loisirs de Jablines-Annet, pour l'hébergement de 16 enfants du centre de loisirs des Beurriers et 2 animateurs, du 18 au 21 août 2009.  
Dépense de 1 969,50 € TTC.

**DECISION N° 206/2009**

Convention pour le tournage du film “Julie Lescaut” avec la société GMT PRODUCTION.  
Recette de 740 €.

**DECISION N° 207/2009**

Contrat de cession de droit de représentation du spectacle de contes “Cabaret Irlandais” avec la compagnie CAFE-CREME dans le cadre des actions culturelles de la bibliothèque Guillaume Apollinaire.  
Dépense de 600 € TTC.

**DECISION N° 208/2009**

Contrat de cession de droit de représentation du spectacle “contes-stellations” avec la compagnie CAFE-CREME dans le cadre des actions culturelles de la bibliothèque Guillaume Apollinaire.  
Dépense de 600 € TTC.

**DECISION N° 209/2009**

Passation d'un marché public pour des travaux neufs de peinture et de revêtements muraux dans les groupes scolaires, avec la société MONTI Claude & Fils.  
Montant global forfaitaire de 106 094,05 € TTC pour la tranche ferme et de 4 923,69 € TTC pour la tranche conditionnelle n° 1.

**DECISION N° 210/2009**

Passation d'un marché public pour les travaux de mise en sécurité des sous-sols de Pontoise, avec la société SOLEFFI.

Montant global forfaitaire de 121 220,58 € TTC pour la tranche ferme et de 64 219,22 € TTC pour la tranche conditionnelle n° 1.

**DECISION N° 211/2009**

Passation d'un marché public pour une séance de cinéma en plein air à l'occasion de la fête des Larris 2009, avec Monsieur Christian LASNE.

Montant du marché : 2 795,75 € TTC.

**DECISION N° 212/2009**

Contrat de cession de droits d'exploitation avec l'association RYTHM'X dans le cadre du concert de Jean Vacances Orchestra le 19 juin 2009 au Dôme à Pontoise.

Dépense de 316,50 € TTC.

**DECISION N° 213/2009**

Passation d'un marché public pour un dispositif préventif de premiers secours à l'occasion de la fête de la Saint-Jean le 28 juin 2009, avec l'ASSOCIATION DE PROTECTION CIVILE DE CERGY-PONTOISE.

**DECISION N° 214/2009**

Numéro non attribué.

**DECISION N° 215/2009**

Passation d'un avenant n° 2 au marché public pour l'acquisition de mobilier pour les groupes scolaires, avec l'entreprise CAMIF COLLECTIVITES.

**DECISION N° 216/2009**

Contrat de prestation de service pour une animation musicale à l'occasion du chant des Moineaux du 30 juillet 2009, avec l'association MILK.

Dépense de 1 000 € TTC.

**DECISION N° 217/2009**

Contrat de prestation de service avec la SARL LE GITE DU BIOU pour l'hébergement de 10 enfants du centre de loisirs des Beurriers et 2 animateurs du 21 au 24 juillet 2009.

Dépense de 1 980 € TTC.

**DECISION N° 218/2009**

Contrat de prestation de service avec l'UCPA Base de plein air, pour l'hébergement de 16 enfants du centre de loisirs des Beurriers et 2 animateurs du 20 au 23 juillet 2009.

Dépense de 1 683,40 € TTC.

**DECISION N° 219/2009**

Passation d'un marché public pour une étude diagnostic d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans les établissements recevant du public (ERP), avec la société ACCESMETRIE.

Montant du marché : 23 106,72 € TTC.

**DECISION N° 220/2009**

Contrat de prestation pour l'animation de la soirée de la fête de la Saint-Jean le 28 juin 2009, avec Monsieur Victor MARTY.

Dépense de 528,74 € TTC.

**DECISION N° 221/2009**

Contrat de prestation pour l'animation musicale de la fête de la Saint-Jean le 28 juin 2009, avec l'ORCHESTRE CONTACT.

Dépense de 1 389,86 € TTC.

**DECISION N° 222/2009**

Passation d'un marché public pour une location de structures de jeux à l'occasion de la fête des Larris 2009, avec la société PAISNEL PRESTATIONS.

Montant du marché : 2 240,11 € TTC.

**DECISION N° 223/2009**

Contrat de cession de droit avec l'association TIKNO VAGO dans le cadre de la manifestation "les arts dans le patio" le 4 juillet 2009.

Dépense de 200,00 € TTC.

**DECISION N° 224/2009**

Convention avec le PARTI RADICAL concernant la mise à disposition de la salle polybar du hall omnisports Philippe Hémet le 4 mai 2009 pour la tenue d'une assemblée générale.

Recette de 40,00 € TTC.

**DECISION N° 225/2009**

Convention avec la société FONCIA concernant la mise à disposition de la salle polybar du hall omnisports Philippe Hémet le 25 juin 2009 pour une assemblée générale des copropriétaires de la résidence "jardin Sainte-Marie".

Recette de 150,00 € TTC.

**DECISION N° 226/2009**

Passation d'un contrat de prestation de service pour les activités "danse de salon" par L'ASSOCIATION POPULAIRE DU VAL-D'OISE au sein du service périscolaire.

Dépense de 7 690 € TTC.

**DECISION N° 227/2009**

Contrat de prestation de service pour l'accueil des enfants des structures collectives petite enfance avec l'association BRETAGNE EMERAUDE "Les Horizons/Le Frémur".

Dépense de 3 202 € TTC.

**DECISION N° 228/2009**

Contrat avec la société KONE relatif à la maintenance des portes industrielles automatiques du parking Jean Jaurès à Pontoise.

Dépense de 1 674,40 € TTC au titre de l'année 2009.

**DECISION N° 229/2009**

Décision annulée.

**DECISION N° 230/2009**

Convention pour le tournage du film "Joseph et la fille" avec la société THELMA.

Recette de 845 €.

**DECISION N° 231/2009**

Convention avec FRANCE TELECOM relative à l'enfouissement des réseaux de télécommunications sur la commune de Pontoise – places du Petit et Grand Martroy et du Souvenir.

Dépense de 1 899,37 € TTC.

**DECISION N° 232/2009**

Passation d'un marché public pour les travaux d'aménagement de trois aires de jeux, avec la société SOLS JEUX ENTRETIEN (SJE).

Montant global forfaitaire de 8 330,14 € TTC pour la tranche ferme, de 11 132,37 € TTC pour la tranche conditionnelle n° 1 et de 4 159,69 € TTC pour la tranche conditionnelle n° 2.

**DECISION N° 233/2009**

Passation d'un marché public pour la fourniture et pose de jeux avec la société APY. Lot n° 1 : fourniture et pose d'une aire de jeux place de la Paix – lot n° 2 : fourniture et pose d'une aire de jeux à la crèche des Cordeliers – lot n° 3 : fourniture et pose de trois aires de jeux à l'école maternelle Ludovic Piette.

Montant global des prestations : 41 882,48 € TTC pour le lot n° 1.

13 490,88 € TTC pour le lot n° 2.

17 630,24 € TTC pour le lot n° 3.

**DECISION N° 234/2009**

Avenant au contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Madame Marie-Madeleine COUTY.

Recette mensuelle de 354,45 € du 7 juillet 2009 au 6 juillet 2010.

**DECISION N° 235/2009**

Avenant au contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Madame Valérie DERVIN.

Recette mensuelle de 506,32 € du 24 juillet 2009 au 23 juillet 2010.

**DECISION N° 236/2009**

Contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Madame Mireille GUYARD.

Décision sans incidence financière.

**DECISION N° 237/2009**

Avenant au contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Monsieur Abdelwahab HAMIDI.

Recette mensuelle de 354,45 € du 1er août 2009 au 31 juillet 2010.

**DECISION N° 238/2009**

Contrat Astral avec la société AC2C SECURITE relatif à la maintenance de la centrale de détection de CO du parking Jean Jaurès à Pontoise.

Dépense de 859,31 € TTC au titre de l'année 2009.

**DECISION N° 239/2009**

Contrat Eole avec la société AC2C SECURITE relatif à l'entretien de l'ensemble des équipements de ventilation du parking Jean Jaurès à Pontoise.

Dépense de 1 063,38 € TTC au titre de l'année 2009.

**DECISION N° 240/2009**

Contrat Vulcano avec la société AC2C SECURITE relatif à la maintenance des installations de sécurité incendie et des installations de courants faibles de sécurité du parking Jean Jaurès à Pontoise.

Dépense de 1 945,20 € TTC au titre de l'année 2009.

**DECISION N° 241/2009**

Passation d'un marché public pour les prestations d'animation pour le banquet des seniors, avec la société SHOW VISION.

Montant global forfaitaire du marché : 3 690,00 € TTC.

**DECISION N° 242/2009**

Passation d'un avenant n° 2 au marché public relatif à la restauration des façades et des toitures de l'église Notre-Dame, avec la société BOUTEL.

**DECISION N° 243/2009**

Passation d'un avenant n° 1 au marché public relatif à la restauration des façades et toitures de l'église Notre-Dame de Pontoise - lot 1 : maçonnerie-pierre de taille, avec la société LEON NOEL.

**DECISION N° 244/2009**

Convention avec la société SPARTE pour la mise en place d'un service de surveillance sécurité pour la manifestation "les rendez-vous Hip Hop" le 12 septembre 2009 au Dôme.

Dépense de 1 817,92 € TTC.

**DECISION N° 245/2009**

Convention avec la société BRESTON pour assurer la régie son lors de la manifestation “les rendez-vous Hip Hop” le 12 septembre 2009 au Dôme.

Dépense de 1 907,62 € TTC.

**DECISION N° 246/2009**

Convention pour l'animation d'ateliers de stimulation de la mémoire, à destination des seniors, sur l'année 2009, de juin à novembre.

Dépense de 2 100 € TTC.

**DECISION N° 247/2009**

Passation d'un marché subséquent à l'accord-cadre relatif à la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour les travaux d'aménagement de la place de l'hôtel de ville et de ses abords à Pontoise, avec la société OUEST COORDINATION.

Montant global forfaitaire du marché : 6 521,79 € TTC.

**DECISION N° 248/2009**

Passation d'un avenant n° 1 pour les services de télécommunications – lot 4 : accès à internet, avec la société FRANCE TELECOM SA.

**DECISION N° 249/2009**

Passation d'un marché public pour les sondages de contrôle après les travaux de mise en sécurité des sous-sols de Pontoise, avec la société TECHNOSOL.

Montant global forfaitaire du marché : 8 410,27 € TTC.

**DECISION N° 250/2009**

Passation d'un marché public pour l'acquisition d'une vitrine d'affichage, avec la société COMAT et VALCO.

**DECISION N° 251/2009**

Passation d'un marché public de maîtrise d'oeuvre pour la requalification des espaces collectifs et des entrées piétonnes du quartier des Hauts de Marcouville à Pontoise, avec le groupe de maîtrise d'oeuvre composé de B & S CONCEPTION et E.S.E.

Forfait provisoire de rémunération : 71 999,20 € TTC.

**DECISION N° 252/2009**

Passation d'un marché public pour un dispositif préventif de premiers secours à l'occasion de la fête des Larris le 4 juillet 2009, avec l'association de protection civile de Cergy-Pontoise et de ses environs (APCCPE).

Montant du marché : 200,00 € TTC.

**DECISION N° 253/2009**

Contrat de cession de droit avec l'association PREMIER DRAGON dans le cadre de la manifestation “les arts dans le patio” le 18 juillet 2009.

Dépense de 300,00 € TTC.

**DECISION N° 254/2009**

Contrat de cession de droit avec l'association ROCK AU COEUR dans le cadre de la manifestation “les arts dans le patio” le 11 juillet 2009.

Dépense de 150,00 € TTC.

**DECISION N° 255/2009**

Passation d'un avenant n° 1 pour les travaux d'entretien, gros entretien et petits aménagements dans les bâtiments communaux – lot 1 : travaux de peinture, de revêtements muraux, de sols et prestations de désamiantage associées, avec la société SOCAPE.

**DECISION N° 256/2009**

Passation d'un avenant n° 1 pour les travaux d'entretien, gros entretien et petits aménagements dans les bâtiments communaux – lot 2 : travaux d'électricité courants forts et courants faibles, avec la société GED ETS EMV.

**DECISION N° 257/2009**

Passation d'un avenant n° 1 pour les travaux d'entretien, gros entretien et petits aménagements dans les bâtiments communaux – lot 3 : travaux de menuiseries intérieures, menuiseries extérieures et parquets, avec la société LARIGAUDERIE ET ASSOCIES.

**DECISION N° 258/2009**

Passation d'un avenant n° 1 pour les travaux d'entretien, gros entretien et petits aménagements dans les bâtiments communaux – lot 4 : travaux de maçonnerie, carrelage, plâtrerie, avec la société COPROM.

**DECISION N° 259/2009**

Passation d'un avenant n° 1 pour les travaux d'entretien, gros entretien et petits aménagements dans les bâtiments communaux – lot 5 : travaux de plomberie et de couverture, avec la société LA LOUISIANE.

**DECISION N° 260/2009**

Passation d'un avenant n° 1 pour les travaux d'entretien, gros entretien et petits aménagements dans les bâtiments communaux – lot 6 : travaux de vitrerie, avec la société BOVINELLI.

**DECISION N° 261/2009**

Passation d'un avenant n° 2 au contrat de location-entretien de distributeurs essuie-mains, avec la société SANELIS.

Montant forfaitaire annuel : 618,96 € HT.

**DECISION N° 262/2009**

Convention de formation professionnelle avec CHAMPS CROISES, concernant la participation du personnel de la crèche familiale à une formation intitulée : “accompagner l'équipe de la crèche familiale dans son projet de professionnaliser l'accueil des enfants et de leurs parents dans un contexte en changement”.

Dépense de 3 480,00 € TTC.

**DECISION N° 263/2009**

Convention de formation professionnelle avec l'organisme de formation LINAGORA, concernant la participation d'un agent à la formation “techniques de virtualisation”.

Dépense de 1 800 € TTC.

**DECISION N° 264/2009**

Contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle avec l'association ENFANCE ET MUSIQUE, dans le cadre des actions culturelles de la bibliothèque annexe des Louvrais.

Dépense de 676,30 € TTC.

**DECISION N° 265/2009**

Contrat de cession de droit avec l'association BARONNE PRODUCTIONS dans le cadre de la manifestation “les arts dans le patio” le 25 juillet 2009.

Dépense de 600,00 € TTC.

**DECISION N° 266/2009**

Convention pour la location d'une exposition “supercitoyens” avec CREA DIFFUSION, lors de la semaine de la citoyenneté à Pontoise du 20 au 30 novembre 2009 au centre familial des Cordeliers.

Dépense de 290 € TTC.

**DECISION N° 267/2009**

Numéro non attribué.



**DECISION N° 268/2009**

Passation d'un avenant n° 1 pour le contrat de maintenance du progiciel Marco, avec la société AGYSOFT.

**DECISION N° 269/2009**

Contrat de prestation de service avec l'Association Départementale de Protection Civile du Val-d'Oise (ADPC 95) pour la mise en place d'un dispositif préventif de premiers secours lors de la manifestation "les rendez-vous Hip Hop" du 12 septembre 2009.  
Dépense de 180 € TTC.

**DECISION N° 270/2009**

Passation d'un marché public pour une location de matériel de sonorisation à l'occasion du chant des moineaux le 20 août 2009, avec la société BACKLINE.

**DECISION N° 270 bis/2009**

Contrat n° 20090630-P6361 avec la société GDF SUEZ relatif à la vente de gaz naturel au tarif B1 pour le poste situé 16A boulevard de l'Europe à Pontoise.

**DECISION N° 271/2009**

Passation d'un marché public pour une location de matériel de sonorisation à l'occasion du chant des moineaux le 13 août 2009, avec la société BACKLINE.

**DECISION N° 271 bis/2009**

Passation d'un avenant n° 1 pour les prestations de restauration – fourniture et livraison de repas en liaison froide et de goûters dans les écoles et centre de loisirs, avec la société SOGERES.

**DECISION N° 272/2009**

Passation d'un marché public pour une location de matériel de sonorisation à l'occasion du chant des moineaux le 6 août 2009, avec la société BACKLINE.

**DECISION N° 272 bis/2009**

Passation d'un avenant n° 1 pour les prestations de restauration – fourniture et livraison de repas en liaison froide et de goûters destinés aux crèches, avec la société SOGERES.

**DECISION N° 273/2009**

Passation d'un marché public pour une location de matériel de sonorisation à l'occasion du chant des moineaux le 30 juillet 2009, avec la société BACKLINE.

**DECISION N° 273 bis/2009**

Vente d'un car de marque Renault type Master immatriculé 507 CGE 95 – sortie de l'inventaire, avec la société LOCATION DES CARS MARIE.  
Recette de 500,00 € TTC.

**DECISION N° 274/2009**

Contrat de cession de droit de représentation du spectacle "les pom'comptines de Reinette et d'Api" avec l'association AGENCE FRANCE PROMOTION dans le cadre des actions culturelles de la bibliothèque Guillaume Apollinaire.  
Dépense de 400 € TTC.

**DECISION N° 274 bis/2009**

Passation d'un avenant n° 1 pour les travaux d'entretien, de maintenance des ouvrages d'éclairage public, avec la société FORCLUM.

**DECISION N° 275/2009**

Passation d'un avenant n° 1 pour les prestations de traiteur – banquet des seniors, avec la société LECOINTE TRAITEUR.

**DECISION N° 276/2009**

Passation d'un avenant n° 1 pour les prestations de traiteur – réception pour le trophée des champions, avec la société LECOINTE TRAITEUR.

**DECISION N° 277/2009**

Passation d'un marché public relatif à une mission d'assistance et maîtrise d'oeuvre pour réaliser des investigations et repérage sur plans de la rue Adrien Lemoine, avec le cabinet GEOSYNTHESE.  
Mission rémunérée dans les conditions prévues au marché.

**DECISION N° 278/2009**

Passation d'un marché public relatif à une mission de diagnostic et de maîtrise d'oeuvre pour le comblement des carrières sous chaussée rue Adrien Lemoine, avec le cabinet GEOSYNTHESE.  
Mission rémunérée dans les conditions prévues au marché.

**DECISION N° 279/2009**

Convention avec le Centre National de Formation d'Apprentis et l'EPLEFPA des Combrailles, pour la participation d'un agent à l'action de formation : “préparation à l'évaluation des connaissances et compétences de dresseur au mordant et évaluation des compétences”.  
Dépense de 1 636,40 € TTC.

**DECISION N° 280/2009**

Contrat d'assistance technique avec la société SECOTHERM relatif au suivi du contrat de chauffage des bâtiments communaux de la ville.  
Dépense de 7 176,00 € TTC.

**DECISION N° 281/2009**

Contrat de cession de droit de représentation du spectacle “la Belle et la Bête” avec l'association “la compagnie SEL DE BRUME” dans le cadre des actions culturelles de la bibliothèque Guillaume-Apollinaire au Dôme de Pontoise le 23 septembre 2009.  
Dépense de 450 € TTC.

**DECISION N° 282/2009**

Convention de formation professionnelle avec CHAMPS CROISES, pour les professionnelles des crèches collectives, concernant la formation intitulée “la relation parents, enfants, professionnelles en crèche aujourd'hui : construire de nouveaux repères autour de la parentalité” première phase du 18 novembre au 16 décembre 2009.  
Dépense de 3 480,00 € TTC.

**DECISION N° 283/2009**

Convention de formation professionnelle avec CHAMPS CROISES, pour les professionnelles des crèches collectives, concernant la formation intitulée “la relation parents, enfants, professionnelles en crèche aujourd'hui : construire de nouveaux repères autour de la parentalité” deuxième phase du 16 janvier 2010 au 14 avril 2010.  
Dépense de 6 960,00 € TTC.

**DECISION N° 284/2009**

Contrat de cession de droits d'exploitation avec les CONCERTS PARISIENS dans le cadre du spectacle “Mme Raymonde” le 6 septembre 2009 au Dôme à Pontoise.  
Dépense de 3 882,40 € TTC.

**DECISION N° 285/2009**

Acceptation d'une indemnité d'assurance pour la dégradation du portillon du groupe scolaire de l'Hermitage, avec la compagnie MMA AZUR ASSURANCES.  
Recette de 1 844,66 € TTC.

**DECISION N° 286/2009**

Acceptation d'une indemnité d'assurance pour les actes de vandalismes commis dans le jardin de la ville de Pontoise, avec la compagnie MMA AZUR ASSURANCES.  
Recette de 500 € TTC.

**DECISION N° 287/2009**

Contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle dans le cadre de la représentation "Les impromptus du terroir" avec "PHENOMENE ET COMPAGNIE" à l'occasion de la journée du patrimoine du 20 septembre 2009.  
Dépense de 5 175 € TTC.

**DECISION N° 288/2009**

Convention de prestation avec l'entreprise "LA DAME D'ATOURS" dans le cadre de l'exposition de costumes de la Belle Epoque à l'occasion des journées du patrimoine les 19 et 20 septembre 2009.  
Dépense de 3 500 € TTC.

**DECISION N° 289/2009**

Convention de prestation avec l'entreprise "L'ART DE CALLIGRAPHIE" dans le cadre des ateliers de calligraphie latine médiévale pour les enfants à l'occasion de la journée du patrimoine du 20 septembre 2009.  
Dépense de 560 € TTC.

**DECISION N° 290/2009**

Convention de prestation avec l'entreprise "MB CREATION LIN ET L'AUTRE" dans le cadre d'une animation tissage avec atelier pour enfants à l'occasion de la journée du patrimoine du 20 septembre 2009.  
Dépense de 695 € TTC.

**DECISION N° 291/2009**

Avenant au contrat de mise à disposition d'un logement au profit de M. Laurent DAMPEYROUX.  
Recette mensuelle de 322,77 € du 1er septembre 2009 au 31 août 2010.

**DECISION N° 292/2009**

Avenant au contrat de mise à disposition d'un logement au profit de M. Jean-Pierre BREBINAUD.  
Recette mensuelle de 531,63 € du 1er septembre 2009 au 31 août 2010.

**DECISION N° 293/2009**

Contrat de cession de droit de représentation du spectacle "Contes doudous" avec l'association "LA COMPAGNIE DES EPICES" dans le cadre des actions culturelles de la bibliothèque Guillaume Apollinaire les 12 et 16 septembre 2009.  
Dépense de 910 € TTC.

**DECISION N° 294/2009**

Contrat de prestation de service pour un spectacle de Noël en direction des enfants accueillis dans les crèches de Pontoise, avec LE THEATRE DES SORNETTES.  
Dépense de 500 € TTC.

**DECISION N° 295/2009**

Convention de prestation avec l'entreprise "PATRICK DALLANEGRA" dans le cadre d'un atelier de création et de calligraphie à l'occasion de la journée du patrimoine du 20 septembre 2009.  
Dépense de 600 € TTC.

**DECISION N° 296/2009**

Convention de prestation avec l'entreprise "DU CÔTÉ BLEU" dans le cadre d'un atelier mosaïque à l'occasion de la journée du patrimoine du 20 septembre 2009.  
Dépense de 461,88 € TTC.

**QUESTION DIVERSE :**

**LES AMIS DE L'ORGUE NOTRE-DAME – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ORGANISATION DE LA 24ÈME ÉDITION DU FESTIVAL BAROQUE DE PONTOISE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**1- ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 1 500 € (mille cinq cents euros) à l'association « *Les Amis de l'Orgue Notre-Dame* » pour les aider à maintenir le concert de clôture de la 24ème édition du Festival Baroque de Pontoise.

**2- DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal de l'année en cours.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 20.

---

Affiché le :

**Le Député-Maire  
Philippe HOUILLON**